

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 & 24 AVRIL 2022

FABIEN ROUSSEL

SNJ CGT

contact@snjcgf.fr

Paris, le 5 avril 2022

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception de votre lettre daté du 28 mars 2022. J'y réagis avec plaisir.

Tout d'abord, permettez-moi d'avoir une pensée pour tous vos confrères et consœurs blessés ou tués sur des théâtres d'opérations et de guerre.

Je souhaite aussi une issue rapide pour le journaliste français Olivier Dubois, otage au Mali.

Enfin, je me tiens aux côtés de tous les journalistes empêchés d'exercer leur métier en de multiples endroits du monde. C'est particulièrement le cas en Russie, où des médias sont fermés et bâillonnés depuis le début de la guerre déclenchée par ce pays contre L'Ukraine. Des journalistes y sont poursuivis, menacés, arrêtés, ou contraints à l'exil.

La liberté de la presse, ici et ailleurs, doit être garantie et protégée. Ce respect induit évidemment la protection des sources, comme celle des lanceurs d'alerte.

Je partage largement vos constats sur le quinquennat qui s'achève. Comme vous le savez, avec vous et avec les groupes parlementaires communistes, je me suis opposé aux différentes contre-réformes du code du travail. C'est ainsi que nous avons contribué à mettre en échec le projet de « retraite à points ».

Je combats le recul de l'âge de la retraite ouvrant droit à la retraite et les nouveaux coups qui pourraient être portés avec l'abaissement des salaires bruts, ou le revenu de solidarité active conditionné à l'obligation d'un travail de 20 heures par semaine. Ce seraient là de nouveaux coups portés à la rémunération du travail.

Mes combats portent aussi sur l'augmentation des salaires, avec un smic de 1 500 € net par mois (1 923 € brut), une conséquente revalorisation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires, dont je défends le statut, et l'application de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Cette dernière sera effective en six mois dans la fonction publique, en un an au sein des entreprises privées. Celles qui ne la mettraient pas en œuvre verraient alors l'État nommer un administrateur judiciaire pour le faire.

Les conventions collectives de la presse doivent être appliquées, le précaire des journalistes combattu. Du nombre de journalistes dépend, en effet, la qualité et la diversité de

l'information et des angles de traitement par les rédactions. Le droit syndical doit être garanti dans toutes les sociétés de médias.

Le pluralisme de l'information est, dans notre pays, un droit constitutionnel à faire respecter sans relâche. Le droit inaliénable des journalistes d'informer doit être garanti et le droit des citoyens d'être informé est constitutif de la démocratie.

A cette fin, je renforcerais la protection du secret des sources de journalistes. Leurs droits d'auteurs seront garantis et ils bénéficieront de la part qui doit leur revenir dans le cadre de l'application du droit d'auteurs-droit voisins que les grands groupes du numérique tardent à appliquer.

Avec une nouvelle majorité au Parlement, je ferais renforcer cette loi issue de la directive européenne sur les droits voisins et, surtout, en coordination avec les pays européens qui s'y engageraient, je m'attacherai à la faire appliquer strictement.

Le pluralisme appelle également deux changements en profondeur :

- Les aides publiques directes à la presse écrite d'information générale et politique doivent d'abord aider les titres qui ont peu de moyens et qui ne sont pas adossés à un groupe industriel ou financier. Une remise à plat aura donc lieu pour une égalité réelle, en tenant compte des recettes publicitaires des journaux d'information politique et générale.
- Les secteurs de l'impression et de la diffusion seront repensés, avec toutes les actrices et acteurs de la filière. La Poste devra revenir à sa mission de service public qui inclut la distribution des journaux quotidiens. Une messagerie de distribution de presse sous forme coopérative garantira l'égalité de diffusion des journaux sur tout le territoire, tout en améliorant la situation des marchands de journaux. Celle-ci serait confortée par la participation de La Poste et de Géodis à son capital afin de mutualiser certaines fonctions de transport et de logistique.

Une loi sera proposée au Parlement dès l'automne prochain contre les concentrations dans la presse, l'édition, les médias et l'audiovisuel. L'objectif est de libérer l'information et la création de l'emprise des logiques financières et de l'insidieuse dictature de l'audimat. Les radios et télévisions publiques seront démocratisées, jusque dans le recrutement des journalistes et présentateurs et veilleront à faire respecter le pluralisme des idées et des traitements de l'information et à promouvoir la diversité des arts et de la culture, tout en encourageant la création culturelle, comme l'éducation.

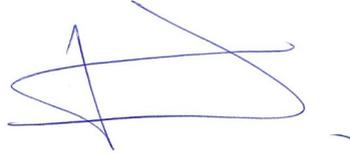
Les droits des personnels et des journalistes seront renforcés. Je considère que le pôle public de télévisions, de radio avec l'Institut national de l'audiovisuel doit disposer de son financement propre avec la redevance. C'est une garantie d'autonomie vis-à-vis des pouvoirs politiques et économiques et une garantie du maintien de son statut public.

Le respect de la liberté d'information et le pluralisme sera garanti par la création d'un Conseil national des médias qui sera créé, avec la loi pour la liberté et le pluralisme de l'information et des médias que je soumettrai au Parlement à la fin de l'automne prochain, après une consultation et un débat de plusieurs mois pour la préparer. Celui-ci serait

composé des représentants des actrices et acteurs de toutes les filières concourant à l'information, aux représentants des élus, et à ceux des usagers.

Telles sont les quelques informations que je souhaitais vous apporter en réponse à votre courrier.

Restant à votre écoute et disponible pour échanger avec vous, veuillez agréer l'assurance de mes salutations distinguées.



Fabien Roussel